



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique sera ouverte du 23 octobre 2023 à 9h au 23 novembre 2023 à 17h, pour une durée de 32 jours en mairie de SILFIAC, pour un projet de parc éolien comprenant 4 éoliennes et 1 poste de livraison, situé au lieu-dit Bellevue 56480 SILFIAC.

Ce projet est présenté par le directeur de la société **PARC EOLIEN DE BELLEVUE, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès 62575 BLENDECQUES.**

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions, au titre de la législation précitée, ou un refus.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- un dossier produit par le bureau d'études OUEST AM, dont une étude d'impact et son résumé non technique
- l'avis de la Mission régionale de l'Autorité environnementale du 12 juillet 2023
- les avis des services (Ministère des Armées-DIRCAM, Ministère des Transports-DGAC et Météo)
- le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et sur un poste informatique chaque jour ouvrable en mairie de SILFIAC aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de la **SOCIÉTÉ PARC EOLIEN DE BELLEVUE** – Thomas Loch (chef de projets - tél 06.75.68.06.20 – courriel : thomas.loch@boralex.com).

Madame Josiane GUILLAUME est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de SILFIAC au cours des permanences suivantes :

- lundi 23 octobre 2023, de 9h à 12h
- mardi 7 novembre 2023, de 14h à 17h
- samedi 18 novembre 2023, de 9h à 12h
- jeudi 23 novembre 2023, de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées par le projet pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites dans le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SILFIAC (1 rue Paul Le Bourlay 56480 SILFIAC). Ces courriers seront annexés au registre d'enquête.

Le public peut également consulter le dossier et déposer ses observations et propositions sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/parc-eolien-bellevue-silfiac> ou les adresser par courriel à : parc-eolien-bellevue-silfiac@mail.registre-numerique.fr

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de SILFIAC du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).